



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités et conditions générales selon lesquelles LOGICIEL TURF met à la disposition de l'Utilisateur, à partir du logiciel AUTOGESTURF, un service de contenus hippiques proposés par www.tophorse.org, des outils d'aide aux paris hippiques qui ne sont en aucun cas des pronostics ou des prises de paris.

Le seul fait d'utiliser ledit service entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales. En cas de non respect par un Utilisateur des présentes conditions générales LOGICIEL TURF se réserve le droit de lui refuser l'accès à ce service.

LOGICIEL TURF est un logiciel d'aide aux paris hippiques et en aucun cas un pronostic ou système de bookmaker. LOGICIEL TURF permet notamment d'établir des règles de validation à partir du passé et ne garantit aucunement que ces dernières se reproduiront à l'identique dans le futur.

L'utilisateur prend ses responsabilités et assume seul les risques de son utilisation dans les jeux d'argent tout comme dans l'usage d'un logiciel de paris automatisés.

L'Utilisateur reconnaît que les logiciels utilisés pour la réalisation du Service relèvent d'un domaine particulièrement complexe de la technique informatique, et qu'en l'état actuel des connaissances, ils ne peuvent matériellement faire l'objet de tests ni d'expériences couvrant toutes les possibilités d'utilisation.

L'Utilisateur accepte ainsi de supporter, dans des limites raisonnables, les risques d'imperfection ou d'indisponibilité du Service sans que cela constitue pour autant une tolérance à son égard ressortant soit de la force majeure, soit du cas fortuit, tel que prévu dans les présentes Conditions.

L'ensemble des gains ou pertes, ou pertes suite à des jeux non réalisés, sont sous l'entière responsabilité du joueur seul.

Les données et indices présents dans LOGICIEL TURF sont calculés à partir de nos données internes qui peuvent différencier des données que vous trouvez par ailleurs dans les journaux ou sur le net. Par exemple nos façons de calculer les indices de forme et de

réussite sont spécifiques et différent des rubriques du même nom présent dans un grand quotidien national français.

LOGICIEL TURF intègre le programme des courses telle que nous le développons et ne saurait être tenu responsable pour le manque d'une course particulière ou d'une réunion particulière puisqu'en la matière l'offre devenant de plus en plus large il est impossible de satisfaire toutes les demandes. De même le programme fourni est indicatif et seul le programme officiel de l'opérateur PMU fait foi.

D'une manière générale toutes les données sont indicatives et fournies pour aider à la décision. Il en va de même des cotes dans nos onglets qui sont susceptibles de variations permanentes jusqu'au départ, et même après le départ compte tenu des ajustements des opérateurs ; élément que nous ne pouvons pas maîtriser.

L'Utilisateur s'engage à utiliser le service conformément aux lois et règlements en vigueur, et ne pas faire un usage des services contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

LOGICIEL TURF est strictement personnel et ne peut fonctionner que sur un seul ordinateur. Si vous souhaitez l'utiliser sur plusieurs machines, il faut acquérir autant de licences que de machines. Egalement il est interdit d'utiliser LOGICIEL TURF pour en fabriquer des services ou pronostics revendus ensuite à de la clientèle, ou même utilisées gratuitement sur un site internet.

Les données (programme) qui permettent de parier sont généralement disponible la veille au soir entre 20h30 et 24h. S'il arrive en cas de force majeure ou d'incident technique que le programme n'est pas disponible, l'usager a droit à autant de jours que manquants de licence supplémentaire.

Pour utiliser LOGICIEL TURF i faut nécessairement un accès INTERNET permanent. LOGICIEL TURF ne fonctionne que sur un PC équipé de Windows 98 ou ultérieur. Pour parier il faut disposer d'un compte soit au PMU, soit à ZETURF, ou mieux encore aux deux.

Il est précisé que la responsabilité de LOGICIEL TURF ne pourra en aucun moment être recherché dans le cas d'une configuration ou de ressources non suffisantes de l'ordinateur de l'Utilisateur. A ce titre, l'Utilisateur est réputé avoir testé sa configuration (configuration matérielle, système d'exploitation, accès Internet et version de navigateur), notamment avant toute prise de paris.

Le cas échéant, l'Utilisateur devra faire son affaire pour procéder à une mise à niveau de sa configuration

Il est conseillé de parier des sommes modiques ou en tout cas qui ne risquent pas de mettre en danger son équilibre budgétaire. LOGICIEL TURF n'est pas vendu dans l'esprit d'inciter au jeu mais au contraire de diriger les choix des parieurs vers des options moins risquées et plus réfléchies.

Les méthodes ou gestions sont fournies de façon indicative et pour vous aider à comprendre le logiciel mais en final un tel logiciel est conçu pour que vous soyez autonome.

Toutes les mises à jour dans la même version durant la durée de la licence sont gratuites.

Le module de paris est conçu pour des paris vers des sites opérateurs situés en France (PMU et ZETURF.FR) ; son utilisation n'est pas garantie aux clients non français ne pouvant pas accéder à l'un ou à l'autre en respect de la législation en vigueur et des recommandations de l'ARJEL.

Les sites opérateurs (qui sont indispensables à l'établissement des programmes de LOGICIEL TURF) sont fréquemment amenés à changer leur site ou son architecture, et dans ce cas il peut arriver que l'usage de LOGICIEL TURF devienne momentanément impossible. Il s'agit d'un cas de force majeure pour lequel nous n'avons pas à être tenu responsable. Par contre, évidemment, nous mettons tout en œuvre pour apporter les modifications nécessaires au logiciel et l'adapter aux changements des sites opérateurs dans les meilleurs délais. Notre équipe technique intervient au plus vite pour résoudre le problème et généralement entre 1 jour et 15 jours une mise à jour est disponible (durée mentionnée non contractuelle et purement indicative).

Pour ne pas léser les clients dans cette hypothèse, la durée des licences est prolongée d'autant de jours que le système aura été rendu muet.

Tous les droits de propriété intellectuelle ou industrielle, en ce compris les droits de marques, les droits de propriété littéraire, notamment les droits de reproduction, de représentation et d'adaptation, les droits sur les logiciels ou fichiers informatiques, les droits sur le contenu des bases de données, dit droit sui-générés afférents au logiciel LOGICIEL TURF, son contenu et tout les éléments s'y rapportant restent la propriété exclusive de LOGICIEL TURF. *Les marques cités PMU, GENY, CANAL TURF et ZETURF, comme toutes les marques citées dans le logiciel, sont des marques indépendantes n'ayant aucun lien avec LOGICIEL TURF.*

En aucun cas, le présent accord ne saurait entraîner une quelconque cession des droits de propriété intellectuelle par LOGICIEL TURF au profit de l'Utilisateur des services.

Conformément à l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Utilisateur est informé de ce que les informations nominatives signalées comme étant obligatoires sur les formulaires et recueillies dans le cadre des services sont nécessaires pour l'utilisation de ceux-ci.

L'Utilisateur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à la cession de ces données qu'il peut exercer en adressant un message à l'adresse électronique suivante

Pour tout contact merci d'écrire à contact@logicielturf.fr

En utilisant LOGICIEL TURF, aussi appelé dans ce document LT, vous acceptez de fait ces clauses et ces conditions générales.

LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français.

En cas de contestation sur leurs interprétations ou sur l'exécution de l'une quelconque de leurs stipulations et à défaut d'accord amiable entre les parties, les tribunaux de Perpignan seront seuls compétents pour connaître du litige.

interdiction volontaire de jeux

Toute personne souhaitant faire l'objet d'une interdiction de jeux doit le faire elle-même auprès du ministère de l'intérieur. Cette interdiction est valable dans les casinos, les cercles de jeux et sur les sites de jeux en ligne autorisés en vertu de la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010. Elle est prononcée pour une durée de trois ans non réductible.